

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/59

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

MC **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Adhésion à l'association « Profession Sport 62 »

Monsieur le Maire expose :

La ville propose au public chaque semaine deux séances de gymnastique d'entretien auprès des publics séniors. L'une encadrée par un agent de la commune, l'autre par un intervenant extérieur indépendant payé à la prestation.

Enfin de réduire les coûts, il est proposé de solliciter l'association « Profession Sport 62 » situé à :
Maison des Sports du Pas de Calais, 9 Rue Jean Bart, 62143 Angres.

Cette association a pour but de favoriser le développement et la création d'emplois dans le domaine du sport, en assurant l'embauche, la gestion financière et administrative des éducateurs sportifs.

Les services de la Ville de Saint-Nicolas lez Arras au sein de l'Espace Chanteclair en particulier souhaitent utiliser les services de Profession Sport62. Pour ce faire et avant tout, il est nécessaire que la Ville soit adhérente de l'association.

Ce projet de délibération porte sur l'adhésion à l'association Profession Sport.

Le coût de l'adhésion est de 30 € et nous permettra de faire bénéficier les administrés d'activités sportives et d'éducation physique pour un coût de revient à la ville de 30 € de l'heure (coût horaire au 15/06/2023).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'association Profession Sport afin de permettre la mise en place d'activités suivant les programmes des différents services de la ville

La période de fonctionnement sera de septembre à juillet en fonction du calendrier scolaire. (Pas de fonctionnement durant les vacances scolaires)

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint-Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,
Alain CAYET.

